



Extraits de l'interview de J.-C. Mailly au *Parisien* du lundi 8 mai 2017

J-C Mailly : « Je ne veux pas d'ordonnance sur les questions sociales »

Mercredi 10 mai 2017



1^{er} Mai 2017 à Paris. Photographie : F. Blanc

***Le Parisien* : Quels enseignements tirez-vous des résultats de l'élection présidentielle ?**

Jean-Claude Mailly : La montée des mouvements de rejet de l'autre, en France comme ailleurs, est due en grande partie aux politiques d'austérité menées en Europe. Cela fait plusieurs années que je le dis. Je l'avais expliqué à l'ex-président Hollande. Que s'est-il passé depuis 2002 ? Chômage en hausse, pouvoir d'achat en baisse, conditions de travail détériorées... tant qu'on ne cherchera pas à éradiquer les causes, le Front national prospérera. C'est là-dessus qu'on doit travailler et si on obtient des résultats, les scores de l'extrême droite baisseront. Emmanuel Macron a une responsabilité historique.

Son programme économique et social est-il à la hauteur de ce défi ou risque-t-il au contraire d'amplifier la fracture sociale ?

Ce que le nouveau président annonce, notamment en matière de Code du travail, m'inquiète. Sur le fond mais aussi sur la forme. Il veut agir très vite par des ordonnances au mois de juillet. Certes, il prévoit une concertation préalable avec les syndicats, c'est plutôt bon signe mais on n'en connaît pas la nature. Dans le même temps, il fait des déclarations pour le moins surprenantes. Comme la semaine dernière à Albi face à des salariés, lorsqu'il a déclaré qu'il y avait plus d'intelligence au niveau de l'entreprise que dans les états-majors syndicaux. Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment considère-t-il notre rôle au niveau national ?

Qu'allez-vous lui demander ?

Que l'on débattenne, que l'on discute à tous les niveaux, après chacun prend ses responsabilités. Je ne veux pas d'ordonnance sur les questions sociales. Au-delà de la méthode, nous ne voulons pas d'une loi Travail XXL qui ferait sauter les derniers verrous pour donner, par exemple, aux entreprises la possibilité de moduler par accord le temps de travail jusqu'à 48 heures. Ou qui ouvrirait la possibilité de décentraliser la question des salaires. Nous ne voulons pas non plus du plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, ni du référendum entre les mains de l'employeur.

Depuis décembre 2016, Emmanuel Macron répète pourtant que sa réforme du travail est « mûre » pour une adoption rapide. N'a-t-il pas été élu pour ce programme ?

Il est passé au premier tour avec 24 % des voix, et environ 65 % au second tour. Autrement dit, des gens qui n'ont pas voté pour lui au premier tour l'ont fait au second pour faire barrage au Front national. Et pas pour son programme. À partir du moment où ces soutiens par défaut sont nombreux, cela change la donne. Emmanuel Macron est-il prêt à modifier ses annonces dans le domaine du droit du travail ? Nous lui poserons la question.

Propos recueillis par Catherine Gasté (*Le Parisien*)